MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Isère

Commune : Saint-Albin-de-Vaulserre

Autres communes :

R500

Appellation : Pigeonnier

Monument(s)

Appellation :

Protection :

Arrêté : inscription le 28/08/2007

Étendue de la protection : Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties du domaine suivantes : la chapelle et l'ancienne cuisine, les façades et toitures de tous les bâtiments non concernés par les arrêtés de 1984, à savoir : le pavillon adossé au mur de clôture de l'ancien potager, la grange avec son mur de clôture et son pigeonnier, le portail sud et le mur de clôture de la ferme du château, le portail ouest, toutes les terrasses et allées, les façades et toitures des deux bâtiments de la ferme de la Roche, les parcelles sur lesquelles l'ensemble de ces bâtiments sont implantés

Appellation : Ancienne cuisine

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 28/08/2007

Étendue de la protection : Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties du domaine suivantes : la chapelle et l'ancienne cuisine, les façades et toitures de tous les bâtiments non concernés par les arrêtés de 1984, à savoir : le pavillon adossé au mur de clôture de l'ancien potager, la grange avec son mur de clôture et son pigeonnier, le portail sud et le mur de clôture de la ferme du château, le portail ouest, toutes les terrasses et allées, les façades et toitures des

deux bâtiments de la ferme de la Roche, les parcelles sur lesquelles l'ensemble de ces bâtiments sont implantés

Appellation : Mur de clôture

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 28/08/2007

Étendue de la protection : Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties du domaine suivantes : la chapelle et l'ancienne cuisine, les façades et toitures de tous les bâtiments non concernés par les arrêtés de 1984, à savoir : le pavillon adossé au mur de clôture de l'ancien potager, la grange avec son mur de clôture et son pigeonnier, le portail sud et le mur de clôture de la ferme du château, le portail ouest, toutes les terrasses et allées, les façades et toitures des deux bâtiments de la ferme de la Roche, les parcelles sur lesquelles l'ensemble de ces bâtiments sont implantés

Appellation : Chapelle

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 28/08/2007

Étendue de la protection : Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties du domaine suivantes : la chapelle et l'ancienne cuisine, les façades et toitures de tous les bâtiments non concernés par les arrêtés de 1984, à savoir : le pavillon adossé au mur de clôture de l'ancien potager, la grange avec son mur de clôture et son pigeonnier, le portail sud et le mur de clôture de la ferme du château, le portail ouest, toutes les terrasses et allées, les façades et toitures des deux bâtiments de la ferme de la Roche, les parcelles sur lesquelles l'ensemble de ces bâtiments sont implantés

Appellation : Grange

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 28/08/2007

Étendue de la protection : Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties du domaine suivantes : la chapelle et l'ancienne cuisine, les façades et toitures de tous les bâtiments non concernés par les arrêtés de 1984, à savoir : le pavillon adossé au mur de clôture de l'ancien potager, la grange avec son mur de clôture et son pigeonnier, le portail sud et le mur de clôture de la ferme du château, le portail ouest, toutes les terrasses et allées, les façades et toitures des deux bâtiments de la ferme de la Roche, les parcelles sur lesquelles l'ensemble de ces bâtiments sont implantés

Appellation : Pavillon

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 28/08/2007

Étendue de la protection : Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties du domaine suivantes : la chapelle et l'ancienne cuisine, les façades et toitures de tous les bâtiments

non concernés par les arrêtés de 1984, à savoir : le pavillon adossé au mur de clôture de l'ancien potager, la grange avec son mur de clôture et son pigeonnier, le portail sud et le mur de clôture de la ferme du château, le portail ouest, toutes les terrasses et allées, les façades et toitures des deux bâtiments de la ferme de la Roche, les parcelles sur lesquelles l'ensemble de ces bâtiments sont implantés

Appellation : Deux bâtiments de la ferme de la Roche

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 28/08/2007

Étendue de la protection : Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties du domaine suivantes : la chapelle et l'ancienne cuisine, les façades et toitures de tous les bâtiments non concernés par les arrêtés de 1984, à savoir : le pavillon adossé au mur de clôture de l'ancien potager, la grange avec son mur de clôture et son pigeonnier, le portail sud et le mur de clôture de la ferme du château, le portail ouest, toutes les terrasses et allées, les façades et toitures des deux bâtiments de la ferme de la Roche, les parcelles sur lesquelles l'ensemble de ces bâtiments sont implantés

Appellation : Pigeonnier

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 28/08/2007

Étendue de la protection : Sont inscrites au titre des monuments historiques les parties du domaine suivantes : la chapelle et l'ancienne cuisine, les façades et toitures de tous les bâtiments non concernés par les arrêtés de 1984, à savoir : le pavillon adossé au mur de clôture de l'ancien potager, la grange avec son mur de clôture et son pigeonnier, le portail sud et le mur de clôture de la ferme du château, le portail ouest, toutes les terrasses et allées, les façades et toitures des deux bâtiments de la ferme de la Roche, les parcelles sur lesquelles l'ensemble de ces bâtiments sont implantés

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.